



EXTRAIT DE PÉTITION

(Conforme au Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 137 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

ATTENDU QU'il est difficile pour un usager de prévoir le temps que prendra son rendez-vous à l'hôpital, exception pour la visite aux usagers;

ATTENDU QUE la majorité des personnes âgées sont stressées par l'utilisation d'équipement électronique;

ATTENDU QUE l'information doit être claire et adaptée aux personnes âgées;

ATTENDU QUE le fonctionnement de paiement par horodateur doit être adapté aux personnes âgées;

ATTENDU QUE les aînés ont le droit d'être accompagnés selon les articles 11 et 12 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux quand leur condition l'exige, et que la responsabilité du paiement à l'horodateur repose sur l'accompagnateur qui doit gérer le paiement des forfaits en fonction de la durée des rendez-vous souvent imprévisible;

ATTENDU QUE les accompagnateurs sont souvent eux-mêmes des personnes âgées;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec :

- **de trouver une solution afin que les usagers puissent avoir droit à un remboursement pour les heures payées en trop;**
- **que le ministère de la Santé et des Services sociaux consulte les associations qui représentent les aînés lors d'implantation de changement majeur dans les services à la population.**

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

François Bonnardel, député de Granby

Date de signature de l'extrait